

Compte-rendu du Conseil Municipal de Vindecy

Séance du 29 mars 2019

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

- Le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

FINANCES

- Compte de gestion 2018 : Les comptes de gestion 2018, dressés par le receveur municipal, sont adoptés à l'unanimité.
- Compte administratif 2018 : Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2018 qui se clôturent comme suit :
 - Budget principal
 - Section de fonctionnement : + 354 920,35 €
 - Section d'investissement : - 98 545,49 €
 - Budget lotissement
 - Section de fonctionnement : - 14 914,06 €
 - Section d'investissement : + 48 277,31€
- Affectation du résultat 2018 du budget principal : Le conseil fixe la part de l'excédent de fonctionnement du budget principal à affecter à l'investissement à 142 865,49 € (Déficit d'investissement de -98 545,49 € et restes à réaliser de - 44 320,00 €).
- Budget Primitif 2019: Les Budgets Primitifs 2019 sont adoptés à l'unanimité. Ils s'équilibrent comme suit :
 - Budget principal
 - Section de fonctionnement : 559 595,24 €
 - Section d'investissement : 220 840,72 €
 - Budget lotissement
 - Section de fonctionnement : 38 315,72 €
 - Section d'investissement : 40 779,47
- Subvention d'équilibre : Le Conseil vote une subvention d'équilibre de 20 938,60 € à prélever à l'article 657363 du budget principal pour imputation à l'article 774 du budget lotissement, le produit des ventes des parcelles du lotissement ne couvrant pas les dépenses réalisées au budget lotissement.
- Vote des 4 taxes : le Conseil décide de ne pas augmenter pour 2019 le taux des quatre taxes qui, pour rappel, sont de :
 - Taxe d'habitation : 12,04 %
 - Taxe foncière (bâti) : 15,90 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 24,29 %
 - Contribution financière des entreprises : 19,01 %
- Durée d'amortissement de l'enfouissement des réseaux téléphoniques : Le Conseil fixe la durée d'amortissement des participations versées au SYDESL 71 pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications à 5 ans.

BATIMENTS

- Restauration des vitraux de l'église : Le Maire rappelle au Conseil qu'à l'automne dernier, un des vitraux de l'église s'était plié sous l'action d'une rafale de vent. Les travaux de réparation sont en cours de réalisation et une expertise des autres vitraux a été faite : ces derniers doivent être restaurés pour éviter que la situation ne se reproduise (reprise de mastic, dépose de panneaux pour remise aux dimensions, remise en plomb neuf, ...). Le Conseil accepte cette restauration et retient le devis d'ART VITRAIL SAINT LAZARE d'AUTUN d'un montant de 6 841,00 € HT
- Procédure de péril imminent : Les bâtiments appartenant à M. Jean-Claude BOUTON et Mme Nelly BOUTON née CLAMARON au lieu-dit « Le Fourneau » menaçant la sécurité publique et celle des occupants de la maison mitoyenne, une procédure de péril imminent a été mise en œuvre. Les honoraires de M. Armand PRIEST, expert désigné par le Tribunal Administratif, se sont élevés à 1 179,90 € TTC. Il propose au Conseil que ces frais, supportés par la commune, soient remboursés par les propriétaires. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de demander aux propriétaires le remboursement des honoraires de l'expert désigné par le Tribunal Administratif, pour un montant total de 1 179,90 € TTC.
- Location des bâtiments communaux :
 - Le conseil est informé que le logement de fonction de l'école est à nouveau loué. M. Alexandre MARTEL et Mme Preiscillia THIVEL l'occuperont à partir du 1^{er} avril.
 - Le logement de la cure est repris lui aussi par M. Geoffrey PESSON et Mme Jessica DA SILVA.
 - Quant au café-restaurant multiservices et son logement, une candidate fort intéressée vient de se désister.

MOBILIER

- Chaises et tables de la salle associative et du restaurant : Les tables et chaises de la salle associative et du restaurant étant vétustes, le conseil décide de renouveler le mobilier et retient le devis de la SARL MOBILIER JAROZO de CIVENS (42) pour un montant de 17 500 € HT.
- Buffet réfrigéré : Le conseil décide l'acquisition d'un buffet réfrigéré pour le restaurant. Il valide le devis de THEVENET FILS d'un montant de 2 965,00 € HT.

FLEURISSEMENT

- Concours départemental 2018 : Le Conseil est informé que la commune a obtenu le 7^{ème} prix au concours départemental de fleurissement 2018 (catégorie communes de 251 à 500 habitants)

INTERCOMMUNALITE

- Syndicat Intercommunal du Charollais Refuge Fourrière : Lors de sa séance du 21 février 2019, le Syndicat Intercommunal du Charollais Refuge Fourrière a accepté le retrait des communes d'Iguerande, Coublanc, Mailly, St Julien de Jonzy et Fleury la Montagne. La commune de Vindecy étant adhérente à ce syndicat, elle doit se prononcer sur ces retraits. Le Conseil les accepte.

ELECTIONS EUROPEENNES

- Tours de garde : Le Conseil établit les tours de garde pour les élections européennes qui auront lieu dimanche 26 mai 2019.